

## CONSEIL SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

### 2023-022 : RECOMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL - ELECTION D'UN NOUVEAU CONSEILLER ISSU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
10	4	4	14	18

#### Présents

ACCM : Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Jacques AUFRERE, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Claire de CAUSANS (suppléante), Monsieur Gérard QUAIX (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Jean MANGION, Monsieur Laurent GESLIN Monsieur (suppléant) ;

TPA : Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Patrick MARCON (suppléant) ;

#### Absents excusés

ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABERT ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX (Démission), Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Jean-Christophe DAUDET ;

Procurations : Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL à Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Hervé MISTRAL à Monsieur Christophe LAUFFRAY, Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Madame Laurie PONS ;

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

**Vu** la délibération du Conseil syndical du 13 novembre 2020 adoptée sous le n° 2020.030 portant composition du Bureau syndical ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical du 8 mars 2022 n° 2022.003 confirmant la composition du Bureau syndical du Pays d'Arles ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical du 5 juillet 2022 portant recomposition du Bureau syndical du PETR ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical du 26 septembre 2023 portant désignation et installation des nouveaux représentants titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette au conseil syndical ;

**Considérant** la composition du Bureau syndical du PETR qui attribue 5 sièges à chaque EPCI membre et dont un des sièges de la Communauté d'agglomération ACCM est disponible suite au renouvellement du conseil municipal de la commune de Saint-Martin-de-Crau après l'élection municipale et communautaire partielle intégrale du 2 juillet 2023 ;

L'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil syndical procède à l'élection de son Président et ses Vice-Présidents parmi ses membres, au scrutin secret.

Toutefois, le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition législative ou réglementaire de le prévoyant, il est proposé que le vote ait lieu au scrutin public.

Il est procédé à la désignation d'un nouveau représentant d'ACCM au bureau du PETR en qualité de 6<sup>ème</sup> Vice-Président ;

**1 – ENTERINER** la désignation de Monsieur Christophe LAUFRAY au Bureau syndical du PETR du Pays d'Arles représentant ACCM ;

**2 – FIXER** la nouvelle composition du Bureau syndical du PETR du Pays d'Arles telle que mentionné ci-après :

Président : Monsieur Michel PECOUT  
1<sup>er</sup> Vice-Président : Monsieur Patrick de CAROLIS  
2<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Jean MANGION  
3<sup>ème</sup> Vice-Président : Madame Corinne CHABAUD  
4<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Lucien LIMOUSIN  
  
5<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Hervé CHERUBINI  
6<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Christophe LAUFRAY  
7<sup>ème</sup> Vice-Président : Madame Pascale LICARI  
Conseillers syndicaux :  
Madame Catherine BALGUERIE-RAULET  
Madame Anne PONIATOWSKI  
Monsieur Jacques AUFRERE  
Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE  
Monsieur Jean-Christophe DAUDET  
Monsieur Serge PORTAL  
Elu démissionnaire, nouvelle désignation en cours

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

